



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz
Flurstraße 55
8048 Zürich
Schweiz
No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la PRSI@marabu.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

Etiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012

Contient un produit biocide: Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peinture contenant de l'eau et à base de résines acryliques

Composants dangereux ***



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

dioxyde de titane

No. CAS 13463-67-7

No. EINECS 236-675-5

Numéro 01-2119489379-17

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Carc. 2 H351

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent V, W, 10

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5

No. EINECS 220-120-9

Concentration < 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400

Skin Sens. 1 H317

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Acute Tox. 2 H330

Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 $\geq$ 0,05**Bronopol (DCI)**

No. CAS 52-51-7

No. EINECS 200-143-0

Numéro 01-2119980938-15

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Skin Irrit. 2 H315

STOT SE 3 H335

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

Aquatic Chronic H410 M = 1

1

Pyrrithione zinc

No. CAS 13463-41-7

No. EINECS 236-671-3

Numéro 01-2119511196-46

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 0,001 < 0,01 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Acute Tox. 2	H330
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
STOT RE 1	H372
Repr. 1B	H360D

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 1000
Aquatic Chronic 1	H410	M = 10

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

No. CAS 55965-84-9

Concentration < 0,001 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Skin Corr. 1C	H314
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	>= 0,6
Eye Irrit. 2	H319	<= 0,06 < 0,6
Skin Irrit. 2	H315	<= 0,06 < 0,6
Skin Sens. 1	H317	>= 0,0015
Aquatic Acute 1	H410	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100
Eye Dam. 1	H318	>= 0,6 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) ***

Bronopol (DCI)

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,1	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,3	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	par inhalation Effet systémique 1,2	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme par inhalation Effet systémique 3,7	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet local 1,3	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme par inhalation Effet local 1,3	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 1,4	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme dermale Effet systémique 4,2	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet local 8	µg/cm ²
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Court terme dermale Effet local 8	µg/cm ²
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme orale Effet systémique	



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Concentration	0,35	mg/kg/d
---------------	------	---------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,1	mg/kg/d

dioxyde de titane

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	10	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	700	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC) *****Bronopol (DCI)**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,01	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,003	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,43	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,041	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,003	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,5	mg/kg

dioxyde de titane

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Type	Eau douce	
Concentration	0,184	mg/l
Valeur type	PEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0184	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,193	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	1000	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	100	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	100	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Empoisonnement secondaire	
Voie d'exposition	orale	
Concentration	1667	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux
Couleur	coloré
Odeur	inodore
La limite de l'odeur	
Remarque	N'est disponible
valeur pH	
Valeur	8 à 10
température	20 °C
méthode	WTW PH 340
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Valeur	env. 100	°C
Pression	1.013	hPa
Source	Données de la littérature	

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur	env. 23	hPa
température	20	°C
méthode	Valeur de littérature	

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur	1,11	g/cm ³
température	20	°C
méthode	DIN EN ISO 2811	

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Pyrithione zinc

ATE 221 mg/kg

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces rat
DL50 1193 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces rat
DL50 4115 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Pyrithione zinc

ATE 0,14 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	0,14 mg/l
Durée d'exposition	96 h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	0,188 mg/l
Durée d'exposition	96 h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	2,18 mg/l
Durée d'exposition	96 h

Bronopol (DCI)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	3 mg/l
Durée d'exposition	96 h
méthode	OCDE 203

Bronopol (DCI)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
NOEC	2,61 mg/l
Durée d'exposition	28 d
méthode	OCDE 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Daphnia magna
CE50	0,05 mg/l
Durée d'exposition	48 h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Daphnia magna
---------	---------------



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

CE50	0,126		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,94		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1,04		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,06		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		

Toxicité pour les algues (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CI50	0,067		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	0,027		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	0,11		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	0,068		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
NOEC	0,0025		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 082, 100 ml

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.02.2021

Numéro de la matière: 12020050082

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 03.09.21

STOT SE 3

STOT rép., Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.